

## Compte rendu de séance

Séance du 03 mai 2017

L' an 2017 et le 03 mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe Maire

**Présents** : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, Mme : BOUCHENOIRE Virginie, MM : BERSON Christophe, CANTIN Jeannick, JAMERON Guy, LECLERC Sylvain, ROUSSIASSE Robert

**Excusé** : Mr ROUSSIASSE André et Mme JACQUIN Angélique

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

**Date de la convocation** : 27/04/2017

**Date d'affichage** : 27/04/2017

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur  
le : 10/05/2017

et publication ou notification  
du : 10/05/2017

**A été nommé(e) secrétaire** : M. JAMERON Guy

### **Objet(s) des délibérations**

### **SOMMAIRE**

- Délibération Statuts SIEML
- Rando Ferme, point de situation
- Travaux menuiseries Mairie
- Location logement BLOU
- Projet jeu sur l'aire de pique nique
- Voirie l'Aireau / projet 2018
- École de Musique de Longué-Jumelles
- Caution / location du WE de pâques – salle communale
- Questions diverses.

### **1 – Modification de l'ordre du jour – réf. : 2017/19**

Il est proposé de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Les heures complémentaires et les heures supplémentaires des agents.
- Tableau des effectifs et des emplois
- La titularisation de l'agent technique
- formation ACMO
- Groupement de commandes

### **2 – Approbation de la réforme statutaire du SIEMML – réf. 2017/20**

Le Conseil Municipale,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17 ;

**Vu** la délibération du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML) du 25 octobre 2016 approuvant la modification des statuts visant à élargir l'offre de compétences et services du Syndicat (jointe en annexe) ;

**Vu** le rapport de présentation ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,  
sur proposition du SIEMML

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'APPROUVER la réforme statutaire du SIEMML conformément à sa délibération n° 59-2016 du 25 octobre 2016 ci-annexée.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **3- Rando ferme – point de situation**

Mr le Maire présente les dernières informations sur l'organisation du 4 juin prochain.

La commune aura un stand, à l'entrée du public. Des photos y seront disposées en format A3 afin de présenter la commune pour le mieux.

Tic et Tac seront chargés de l'animation de 10h à 18h ! Des autocollants seront distribués aux familles.

Des affiches annonçant la fête communale du 15 juillet, le vide grenier du 6 août et la journée patrimoine du 17 septembre.

Un concours photo est mis en place sur le thème de La Lande Chasles. Ces photos sont à envoyer à l'adresse photos.llc@orange.fr

Le conseil municipal du 7 juin désignera la photo retenue pour le bulletin municipal distribué fin juin 2017

Les bénévoles souhaitant participer sont invités à une réunion d'information à la chèvrerie Ory le mercredi 10 mai à 20h30

### **4 – Travaux menuiseries Mairie**

Les travaux seront réalisés la semaine 22 ou 23, soit au mois de juin prochain. L'ensemble du Conseil Municipal remercie chaleureusement Mr Taugourdeau pour sa participation sur sa réserve parlementaire à hauteur de presque 50% soit 3 415 euros HT.

### **5 – Location Logement Blou**

L'état des lieux de sortie des locataires s'est déroulée en présence des locataires, de Jean-Christophe Rouxel (Maire) et de Christine Roussiassé (CCAS) ainsi que d'un huissier qui a mis à jour l'état des lieux + photos. Quelques petits travaux seront effectués notamment au niveau de la salle d'eau. L'ensemble composée d'une maison individuelle comprenant une entrée, une cuisine, trois chambres, un WC, une salle d'eau avec WC, cave en accès intérieur, l'ensemble sur 90 m2 et dépendances dont une pièce pouvant servir de chambre complémentaire ou bureau. Chauffage au fioul et électrique. Potager. Carport. Pas de voisinage proche. Visite possible sur demande à la Mairie.

Logement à disposition à partir du 12 juillet 2017 pour un loyer de 500 euros mensuel.

### **6 – Projet de jeu sur l'aire de pique-nique**

Un contact a été pris avec la municipalité d'Angers pour leur demander si la ville d'Angers aurait un jeu "destocké" pour en disposer sur l'aire de pique-nique pour les enfants de la commune ou les enfants de passage. Le jeu sera mis à disposition sous la responsabilité des parents.

Une autre option est prise dans le cas d'un refus par Angers vers Mme Deroche, Sénatrice, dans le cadre de sa réserve parlementaire 2018. Plus d'informations au prochain Conseil municipal.

### **7 – Voirie l'Aireau / projet 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera nécessaire d'effectuer des travaux de voirie au lieu dit de l'Aireau.

Deux devis ont été proposés

- l'entreprise Colas soit 47 557,02 € TTC
- l'entreprise Durand soit 22 345,20 € TTC

Un complément d'information est demandé à l'entreprise Luc DURAND.

### **8 – École de musique de Longué-Jumelles**

A la lecture du courrier présenté à l'ensemble du conseil, il est décidé de donner un avis défavorable à cette demande de participation financière.

### **9 – Caution / location du WE de pâques – salle communale**

Le Conseil Municipal décide de retourner le chèque de location au locataire de la salle communale de Pâques 2017 car il a été constaté un dysfonctionnement de l'appareil ce jour là.

### **10 – Indemnisation des heures complémentaires et heures supplémentaires des agents – réf. 2017/21**

**VU** le code Général des Collectivités,

**VU** le statut de la Fonction Publique Territoriale, Compte rendu du conseil municipal du 21 février 2013 2

**VU** la Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

**VU** le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, Monsieur le Maire précise qu'à la demande de la Trésorerie une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires, et non titulaires de la collectivité doit être prise.

**CONSIDERANT** que le personnel peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail à la demande de l'autorité territoriale pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires des services,

**CONSIDERANT** que les heures supplémentaires sont rémunérées selon l'indice détenu par l'agent et conformément aux modes de calcul définis par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 et que les heures complémentaires sont rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent,

**CONSIDERANT** que la rémunération des dites heures est subordonnée à la mise en œuvre par la hiérarchie de moyens de contrôle permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires ou le temps de travail additionnel effectivement accomplis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le paiement des heures complémentaires et supplémentaires,

### **11 – Tableau des effectifs et des emplois – réf. : 2017/22**

Vu le code générale des collectivités territoriales,

Considérant le tableau présenté en séances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

- valide le tableau des emplois et des effectifs ci-après annexé.

### **12 – Titularisation de l'agent technique – réf. : 2017/23**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été omis d'effectuer la délibération pour la titularisation de l'agent Technique au 1er janvier 2017.

Après un bilan dressé par Monsieur le Maire et les membres du Conseil présents, le Conseil Municipal :

Décide de titulariser l'agent technique à compter du 1er janvier 2017.

### **13 – Formation des assistants de prévention**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les stages de formation des assistants de Prévention. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite concernant cette formation.

### **14 – Groupement de commandes**

Concernant le groupement de commande - voirie avec les communes voisines, il est désigné pour la commission mise en place Guy Jameron comme Titulaire et Sylvain Leclerc / Christophe Berson comme suppléants

### **9 - Questions diverses :**

Cérémonie du 8 mai à 9h30

Prochain conseil le 07 juin 2017.

Séance levée à: 20:45

En mairie, le 04/05/2017  
Le Maire  
Jean-Christophe ROUXEL